

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 4 JUILLET 2014**

Le quatre juillet deux mil quatorze, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt-sept juin deux mil quatorze, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

Treize conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Béatrice LECORSIER, Catherine GIFFRAIN, Sandrine WEINHARD, Pascale CHAUSSON, Cyrille PELLETIER.

Madame Isalyne HERIVEAU a donné pouvoir à Cédric CATOIS.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Jérôme CHERON, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-Claude POTTIER est désigné secrétaire de séance.

**1^{er} OBJET : SMIRGEOMES : CONSULTATION SUR LA FREQUENCE DE COLLECTE DES
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES BIMENSUELLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'actuel marché de collecte du SMIRGEOMES – ordures ménagères résiduelles (OMR) et collecte sélective – de notre territoire arrive à son terme au 31 mars 2015. Depuis 2009, la collecte des déchets ménagers et assimilés sur notre territoire a fortement évolué. L'instauration progressive depuis 2011 de la redevance incitative sur une partie de territoire, puis l'extension des consignes de tri aux pots, films et barquettes en plastiques dès 2012 – le soutien d'Eco-Emballages à ce tri élargi vient d'être reconduit jusqu'en 2016 – ont durablement modifié la collecte et les habitudes des usagers. En 2013, la réalité du territoire a été la suivante :

- une production d'OMR par habitant de 133,80 kg (contre 170 kg en 2009 et une moyenne Sarthe de 205 kg en 2013) en continuelle baisse
- un taux de présentation des bacs à la collecte moyen de 38,7 % soit 1 bac sur 3 environ présenté lors du passage du camion
- un fort pourcentage -74% sur le territoire, 92% en zone RI- des levées totales pour des bacs présentés au maximum 26 fois dans l'année soit une fois toutes les 2 semaines et moins.

En conséquence, le SMIRGEOMES envisage de réduire sa fréquence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles à une collecte bimensuelle à l'occasion du renouvellement du marché de collecte au 1^{er} avril 2015. A ce titre, le SMIRGEOMES sollicite l'avis de l'ensemble des conseils municipaux du territoire à une collecte bimensuelle à compter du 1^{er} avril 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à une collecte bimensuelle à compter du 1^{er} avril 2014.

2^{ème} OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DU SAEP DE DOLLON

M Louis BAUSSAN, conseiller municipal et membre du SAEP de Dollon informe l'assemblée municipale que le SAEP de Dollon a publié son « rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau » portant sur l'année 2013. Il est indiqué que 479 compteurs sont installés dans notre commune pour 802 habitants. Il ressort également de ce rapport que le prix TTC au m3 pour une facture de 120 m3 au 1^{er} janvier 2014 est de :

- 1,573 à Semur, Lavaré, le luart, Dollon, St-Michel, Sceaux, Bouër et St-Maixent
- 1,801 à Lamnay et St-Jean
- 1,842 à Tuffé et St-Hilaire
- 1,528 à Champrond
- 1,659 à Vibraye

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de la publication de ce rapport qui est tenu à disposition du public en mairie pour consultation.

3^{ème} OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR SUR BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire des admissions en non-valeur correspondant à des factures impayées sur le budget assainissement malgré les relances engagées par la Trésorerie soit les sommes suivantes : 43,02 €, 42,05 €, 14,49 €, 7,60 €, 12,78 €, 250,68 € et 87,84 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les montants énoncés ci-dessus. Il charge Monsieur le Maire d'émettre des mandats de ces montants au compte 654 du budget assainissement.

4^{ème} OBJET : PROBLEME ASSAINISSEMENT CHEZ UN PARTICULIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que Mme Leconte demeurant au 12 rue de la Borde Neuve l'a sollicité afin de prendre en charge une partie de ses frais d'assainissement suite à un problème de fuite d'eau qui a engendré une surconsommation. En effet, sur sa facture d'eau-assainissement émanant du SAEP Dollon en 2012, la partie assainissement était de 20,75 euros. En 2013, sa facture présentait un montant de 145,32 euros pour la partie assainissement. En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale que soit retenue sur la facture du SAEP Dollon de Mme Leconte pour l'année 2013 une consommation de 20,75 sur la partie assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir sur la facture du SAEP Dollon de Mme Leconte pour l'année 2013 une consommation de 20,75 sur la partie assainissement.

5^{ème} OBJET : EXONERATION DE LA TAXE LOCALE D'AMENAGEMENT SUR LES ABRIS DE JARDINS

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'article L.331-6 du code de l'urbanisme issu de la réforme de la fiscalité de l'aménagement prévoit que les opérations d'aménagement et les opérations de constructions, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation donne lieu au paiement d'une taxe d'aménagement. La mise en œuvre de cette disposition s'est révélée problématique pour l'installation de petites surfaces non-habitable telles que les abris de jardin de plus de 5 m². En effet, la taxation de ces installations avec la valeur forfaitaire maximum lorsque la construction existante à laquelle elles se rattachent est supérieure à 100 m² de surface taxable, a parfois occasionné une imposition supérieure à la valeur de l'abri de jardin en lui-même. Aussi, l'article 90 de la loi 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 a introduit la possibilité pour les collectivités qui le souhaitent d'exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'exonérer la taxe locale d'aménagement sur les abris de jardins sur la commune de Saint-Michel-de-Chavaignes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'exonérer la taxe locale d'aménagement sur les abris de jardins sur la commune de Saint-Michel-de-Chavaignes.

6^{ème} OBJET : AUTORISATION D'ENVOYER DES COMPTES RENDUS PAR MAIL

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir indiquer s'ils autorisent le Maire à envoyer sur leur messagerie électronique les comptes rendus du conseil municipal : les conseillers ont complété le tableau : neuf conseillers ont donné l'autorisation et quatre conseillers n'ont pas donné leur autorisation.

7^{ème} OBJET : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée municipale que la Commission d'Appels d'offres s'est réunie le 26 juin 2014 pour étudier les offres reçues pour les travaux de voirie 2014. Trois entreprises ont répondu : Colas Centre Ouest, Eiffage et Pigeon TP. La Commission d'appels d'offres propose de retenir l'offre de l'établissement Pigeon TP d'un montant de 12 483,42 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'établissement Pigeon TP.

8^{ème} OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TELESERVICES PAR LE DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée municipale que le Département de la Sarthe met gracieusement à la disposition des collectivités territoriales une plateforme de téléservices intitulée Sarthe Marchés Publics. Celle-ci sert à mettre en ligne les marchés publics des communes sur le site du Conseil général de la Sarthe. Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de téléservices avec le Département de la Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

9^{ème} OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M Jacky Veron est à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2014, à ce titre, il convient de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 15 juillet 2014.

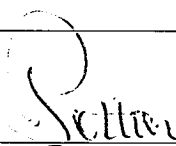
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 15 juillet 2014.

10^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- **Recrutement :** M Patrick MARTIN est recruté en tant adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 15 juillet 2014.
- **Point sur la bibliothèque :** Mme Barbier a annoncé que les coûts réels des travaux intérieurs et extérieurs de la bibliothèque s'élèvent à 68 625,21 euros.
- **Trésor Public :** Le Percepteur de Bouloire M Patrick BOULANGÉ quittera ses fonctions le 1^{er} septembre 2014, il sera remplacé par M David COIGNOUX.
- **Conseil d'école :** Présentation par M Catois : L'effectif des élèves pour la rentrée 2014-2015 est de 73. Le bilan financier des actions menées est de 1 102,22 € (1 595,66 €). Le projet culturel de la rentrée portera sur les livres. L'école souhaite initier les élèves à l'écriture et l'illustration de livres. Projet d'escalade à Tuffé mais besoin de personnes ayant l'agrément. Projet handball avec un intervenant du club de Connerré. Quelques menus travaux demandés à la mairie seront effectués pendant les vacances scolaires.
- **Association sur les bancs d'école :** Mme Blanchard a demandé à M le Maire de faire don de la friteuse (ancien matériel de la cantine défectueux) à leur association. M le Maire donnera la friteuse à condition que celle-ci soit prêtée à toutes les associations de la commune. La municipalité se dégage de toutes responsabilités en ce qui concerne l'utilisation de ce matériel.
- **L'église :** un vitrail de l'église a été vandalisé, celui-ci va être réparé par Mme Lelièpvre, maître-verrier. M le Maire a demandé une consultation d'entreprises concernant la réalisation d'une protection grillagée en acier afin de protéger le vitrail.
- **Point cuisine :** La société Froid Express a été retenue pour l'achat d'un four simple Fagor pour la cantine scolaire.
- **Lotissement Borde Chailloux :** La Direction Départementale de la Sarthe des territoires de la Sarthe a transmis à M Le Maire l'autorisation de lotir du futur lotissement de la Borde Chailloux.
- **Stationnement :** Mme Lecorsier a fait remarquer un problème de stationnement de cars scolaires rue des Fleurs. M le Maire a pris contact avec les chauffeurs afin de trouver une solution pour la rentrée de septembre
- **Concours de fleurissement :** Mme Chausson demande si la commission fleurissement peut être remise en place pour 2014. Le conseil est favorable au renouvellement de cette commission et M le Maire charge Mme Chausson de prendre la présidence de cette commission
- **Visite commune:** M Chéron demande qu'une visite des bâtiments communaux soit faite aux membres du conseil municipal. Une date a été arrêtée.
- **Centenaire de la guerre 14-18 :** M le Maire informe le conseil qu'il serait intéressant de mettre en place un évènement autour du centenaire de la guerre 14-18. Un partenariat avec l'école pourrait être envisageable.
- **La Bilurienne** aura lieu le dimanche 6 juillet 2014.
- **Fête nationale :** Défilé du 14 juillet départ à 11h au centre de secours.
- **Course cycliste** se déroulera le week-end des 2-3 août 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER		Béatrice LECORSIER	
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER Secrétaire de séance		Catherine GIFFRAIN	
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	